DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2017

DEUXIÈME ÉPREUVE

1re partie – 1re période

HISTOIRE –GEOGRAPHIE –
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Série générale

Durée de l'épreuve : ***2 H 00*** ***50 points***

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.
Ce sujet comporte 8 pages numérotées de la page 1/8 à la page 8/8

ATTENTION : la page 5 est à rendre avec la copie

Le candidat rend sa copie à la fin de cette 1re partie et veille à conserver ce sujet en support pour le travail d'écriture (2e partie de l'épreuve)

L'usage de la calculatrice et de tout document est interdit

EXERCICE 1 : ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS (20 points)

Histoire : Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques

Document : Les nouvelles aspirations de la jeunesse.

« *Ce que n'est pas une vie normale*

Avoir 20 ans et vivre en potache[1].

Ne pas pouvoir recevoir son père ou son frère dans sa chambre mais dans un foyer totalement impersonnel.

Demander l'autorisation pour danser dans un foyer qui nous est réservé.

Vivre dans une ambiance malsaine parce que la société qui veille sur nous a peur des « abus » de la jeunesse.

Enregistrer bêtement et passivement la culture imposée.

Mener une vie misérable dans tous les sens du terme, faire un travail au noir pour payer ses études ou sa piaule[2].

Abandonner ses études après trois ans en cité[3] parce qu'on est incapable de les payer.

Ce qu'est une vie normale.

Vivre libre et être responsable.

Être respecté au même titre que n'importe quel citoyen.

Avoir les mêmes droits et les mêmes responsabilités, que l'on soit un garçon ou une fille.

Faire de la cité[3] un lieu d'animation culturelle et de création artistique qui soit le fait des étudiants.

Pouvoir arriver au terme de ses études sans être aidé financièrement par papa.

Pouvoir discuter sur un pied d'égalité avec l'administration et ne pas recevoir de bonbons pour nous faire plaisir.

Si vous contestez ou si vous approuvez la politique menée, manifestez-vous, exprimez-vous.

Réunion d'information [...]
Au foyer F jeudi 8 février [1967] à 20 h 30 ».

[1] potache : collégien, lycéen (familier)
[2] piaule : chambre (familier)
[3] cité universitaire : résidence où sont logés des étudiants

Source : Tract de l' « Association des Résidents de la Cité universitaire de Nanterre » (ARCUN) rapporté par Emmanuelle LOYER, *Mai 68 dans le texte*, Bruxelles, Complexe, coll. « De source sûre », 2008.

Questions :

1. Pourquoi peut-on dire que la jeunesse étudiante est confrontée à des difficultés financières selon les auteurs de ce texte ? (6 points)

2. Relevez dans le document deux éléments qui montrent que les jeunes aspirent à plus de liberté et deux éléments qui montrent qu'ils aspirent à plus d'égalité. (6 points)

3. Relevez la phrase du texte qui incite les jeunes à s'engager dans la vie politique. (4 points)

4. A l'aide de vos connaissances, indiquez deux exemples d'évolution qui ont répondu aux aspirations de la jeunesse depuis les années 1960. (4 points)

ATTENTION : CETTE FEUILLE DOIT ÊTRE DETACHEE DU SUJET ET REMISE AVEC VOTRE COPIE DOUBLE

EXERCICE 2 : MAITRISER DIFFERENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET UTILISER DES REPERES GEOGRAPHIQUES (20 points)

Géographie
Dynamiques territoriales de la France contemporaine.

1. Rédigez un texte structuré d'une vingtaine de lignes montrant que la mondialisation transforme les espaces productifs français. Vous traiterez au choix : espaces productifs industriels OU espaces productifs agricoles OU espaces productifs touristiques OU espaces productifs d'affaires. Vous pouvez vous appuyer sur un exemple étudié en classe.

2. En utilisant la légende, localisez et nommez sur la carte :
   - un grand port maritime
   - deux métropoles
   - placez sur la carte la principale façade maritime française ouverte sur le monde et reportez le figuré choisi en légende.

Territoire français et mondialisation : quelques aspects

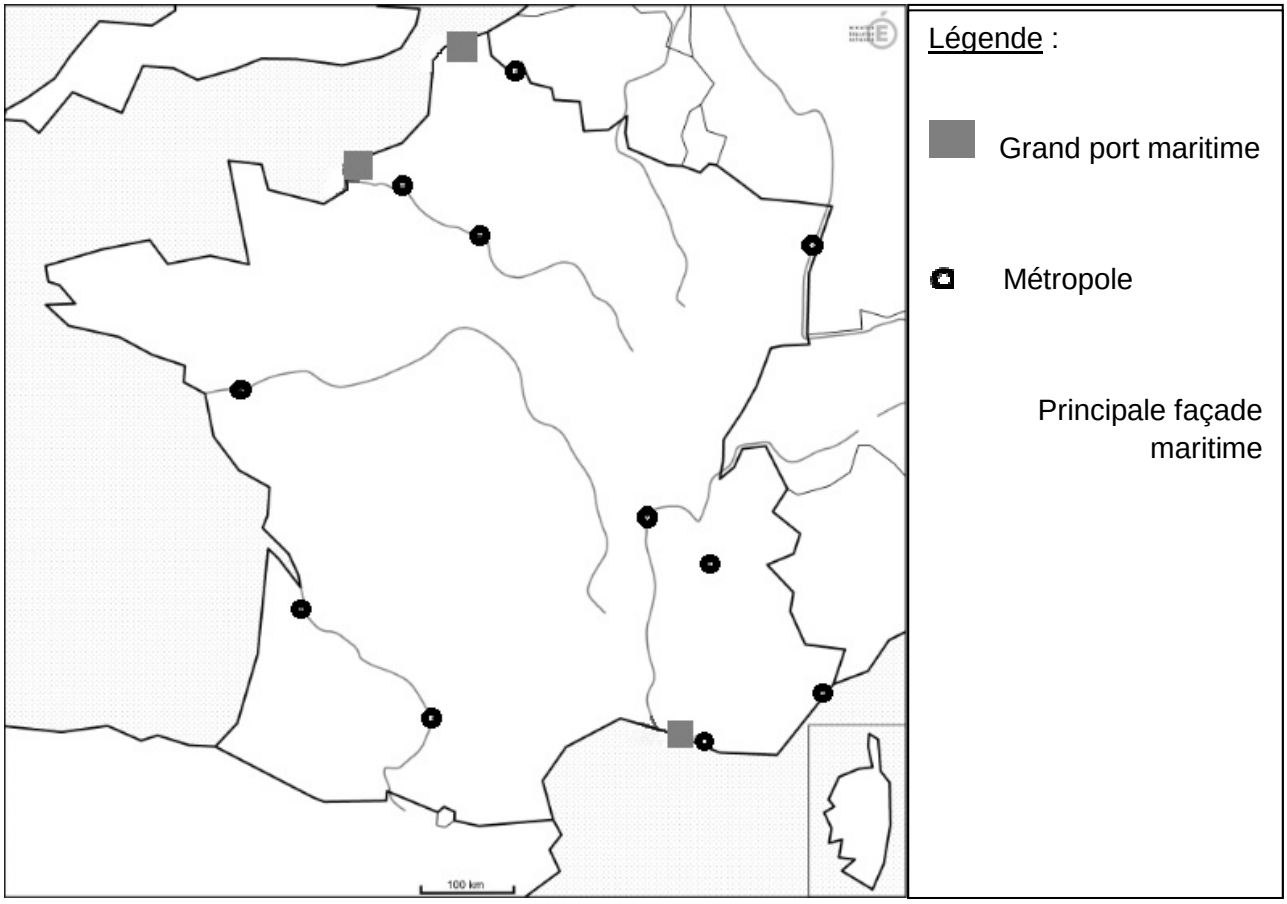

EXERCICE 3 : MOBILISER DES COMPETENCES D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)

Les principes démocratiques dans l'élection et la composition de l'Assemblée nationale.

Document 1 : La composition de l'Assemblée nationale au soir des élections du 17 juin 2012.

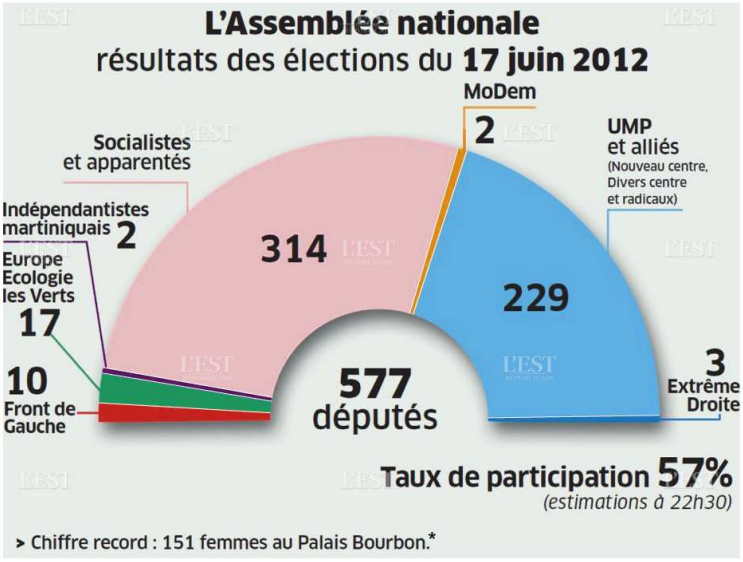

** Le Palais Bourbon est le lieu où siège l'Assemblée nationale.*

Source : Infographie du journal *L'Est républicain,* 17 juin 2012 (www.estrepublicain.fr)

Document 2 : Extraits de la Constitution de la Vème République

ARTICLE PREMIER
La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. […]
La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

ARTICLE 3
La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. […]
Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

ARTICLE 4
Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.
La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

Questions

1. Quel problème pose le taux de participation aux élections du 17 juin 2012 indiqué dans le document 1 ?

2. A l'aide d'exemples du document 1, montrez que des opinions différentes s'expriment au sein de l'Assemblée nationale, comme le prévoit la Constitution (document 2).

3. Que révèle le nombre de femmes élues (document 1) sur la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et dans la vie politique ?

4. A l'aide des documents et de vos connaissances, montrez que l'élection et la composition de l'Assemblée nationale mettent en œuvre les principes démocratiques de la République et indiquez ce qui pourrait être amélioré.